



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 13 mars 2026 : Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Dépôt de documents**
 - 2.1 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro 1842 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 268 000 \$ pour la réfection du Centre culturel Larochelle (Secteur Saint-Grégoire) »
 - 2.2 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro 1843 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1735 décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux à effectuer sur différents bâtiments appartenant à la Ville »
 - 2.3 Rapport des activités du trésorier prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), pour l'exercice financier 2023 (article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)
 - 2.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2026
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 9 février 2026**

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4. Demande de dérogation mineure**
 - 4.1 Lot 5 578 535 du cadastre du Québec – Futurs 11220 à 11224, chemin du Saint-Laurent

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal trifamilial pour avoir une hauteur différent de plus de 30 % la hauteur d'un bâtiment principal adjacent sur le même côté de la rue.
- 5. Adoption de règlements**
 - 5.1 Règlement numéro 1850 intitulé : « Règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de remplacer le règlement numéro 337 suite à la refonte des règlements d'urbanisme.
 - 5.2 Règlement numéro 1854 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de reformuler une disposition concernant l'interprétation des grilles de spécifications et de revoir les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis par usage »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de reformuler une disposition concernant l'interprétation des grilles de spécifications et pour revoir les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis par usage sur l'ensemble du territoire de la Ville.
- 6. Adoption de premier projet de règlement**
 - 6.1 Le premier projet de règlement numéro 1851 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour modifier les usages et normes d'implantation dans la zone C02-220 (Secteur Bécancour) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but notamment de réduire le nombre d'étages maximal de 4 à 3 étages, de modifier les normes relatives à la répartition des usages « commerces et services » et « habitation » (mixte) dans un bâtiment principal dans la zone ciblée et de retirer les usages et normes de la colonne numéro 2 relative aux bâtiments à usage mixte et à structure contigüe.

7. Règlement numéro 1864 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter, dans la zone H03-389, une zone tampon sur le plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter une zone tampon au plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et ce, afin de favoriser une intégration plus harmonieuse entre un usage communautaire existant et des usages résidentiels projetés.

7.1 Avis de motion

7.2 Adoption du premier projet de règlement

8. Règlement numéro 1865 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajuster le plan d'action »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'actualiser le plan d'action du plan d'urbanisme.

8.1 Avis de motion

8.2 Adoption du projet de règlement

9. Établissement de la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

9.1 Construction de deux ensembles de bâtiments principaux bifamiliaux sur le lot 6 504 270 du cadastre du Québec (futurs 5700 à 5718 et 5750 à 5768, rue des Chênes), propriété de Développement Hervieux inc.

9.2 Construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot 5 578 535 du cadastre du Québec (futurs 11200 à 11224, chemin du Saint-Laurent), propriété de Ocam Immobilier inc.

C) DIRECTION GÉNÉRALE

10. Assises annuelles de L'Union des municipalités du Québec

11. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable

11.1 Demande pour sécuriser le boulevard du Parc-Industriel, entre l'intersection de l'avenue des Cendrées et l'intersection du chemin des Trembles, dans le secteur Sainte-Gertrude, notamment concernant la vitesse et les zones de dépassement et demande pour améliorer la sécurité de l'intersection du boulevard du Parc-Industriel et du chemin des Bouvreuil

12. Appuis

12.1 Appui à la Municipalité de Sainte-Christine dans sa demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire

12.2 Appui à la Société d'habitation du Québec dans sa demande pour la remise en place de l'aide financière dans le cadre du Programme Petits établissements accessibles (PEA)

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

13. Autoriser 9196-5624 Québec inc. à présenter une demande de dérogation mineure au nom de la Ville

14. Avis de motion et dépôt de projets de règlement

14.1 Règlement numéro 1847 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour la mise à niveau des équipements de la Centrale de traitement d'eau, des stations d'eau potable et des installations d'eaux usées »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour la mise à niveau des équipements de la Centrale de traitement d'eau, des stations d'eau potable et des installations d'eaux usées sur le territoire de la Ville. La durée de l'emprunt est de 15 ans pour la mise à niveau des équipements et de 20 ans pour la mise à niveau des stations d'eau potable et des installations d'eaux usées.

- 14.2 Règlement numéro 1856 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur l'avenue des Tulipes (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réfection des services municipaux sur l'avenue des Tulipes, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 25 ans.

- 14.3 Règlement numéro 1857 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à l'hygiène du milieu »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de créer une réserve financière afin de financer les dépenses liées à l'hygiène du milieu, notamment mais non limitativement pour la réfection, le maintien ainsi que l'entretien des stations de pompage et des pompes, représentent d'importants déboursés.

- 14.4 Règlement numéro 1858 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à l'entretien des bâtiments municipaux »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de créer une réserve financière afin de financer les dépenses liées à l'entretien des bâtiments municipaux représentant d'importants déboursés.

- 14.5 Règlement numéro 1860 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire (Secteur Gentilly) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire dans le secteur Gentilly. La durée de l'emprunt est de 25 ans.

- 14.6 Règlement numéro 1861 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 820 000 \$ pour l'ajout d'une conduite de refoulement pour le poste de pompage Nicolas-Perrot (Secteur Bécancour) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour l'ajout d'une conduite de refoulement pour le poste de pompage Nicolas-Perrot, dans le secteur Bécancour. La durée de l'emprunt est de 25 ans.

- 14.7 Règlement numéro 1862 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y ajouter des panneaux « Arrêt » sur l'avenue des Hémérocailles et y réduire la limite de vitesse sur un tronçon de l'avenue Nicolas-Perrot (Secteurs Sainte-Angèle-de-Laval et Bécancour) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but :

- *d'ajouter des panneaux de signalisation ARRÊT, dans les deux directions, sur l'avenue des Hémérocailles à l'intersection de la rue des Lupins;*
- *de réduire à 60 km/h, au lieu de 80 km/h, la limite de vitesse sur l'avenue Nicolas-Perrot à partir de la rue Désormeaux jusqu'à la l'intersection du chemin Louis-Riel.*

- 14.8 Règlement numéro 1863 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer notamment la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1673 pour y remplacer la liste des fonctionnaires ou employés de la Ville ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, selon les limites budgétaires établies pour chacun d'eux, et pour y retirer la date limite concernant la délégation d'embauche au directeur général pour les employés syndiqués, réguliers ou temporaires.

- 14.9 Règlement numéro 1867 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1796 créant une réserve financière pour les dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales, et ce, afin d'augmenter le montant maximal projeté de cette réserve financière »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le montant maximal projeté de la réserve financière pour le financement des dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales à 500 000 \$ au lieu de 300 000 \$.

15. Aliénation d'immeuble

- 15.1 Vendre à monsieur Guy Valois le lot 6 615 341 du cadastre du Québec situé en bordure de la rue des Pommiers (futur 6235, rue des Pommiers), dans le secteur Sainte-Gertrude

16. Mandat à L'Union des municipalités du Québec

- 16.1 Confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement pour l'assurance pour la protection de la réputation et de la vie privée des élu·es, élu·es et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et/ou l'assurance pour la responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)

17. Transaction et quittance – Dossier numéro 106-110-009-017

18. Expropriation d'une partie du lot 3 538 880 du cadastre du Québec – Entente de règlement hors tribunal

19. Autorisation de paiement

- 19.1 Ajout au contrat – Rehaussement d'abonnement au statut de « Rédaction Premium + » pour les années 2026 et 2027

Objectif : Autoriser le paiement de 2 333,99 \$ à Edilex inc.

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

20. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :

- au montant de 2 697 991,38 \$
- au montant de 705 225,95 \$
- au montant de 1 015 257,26 \$

21. Émission d'obligations au montant de 2 571 000 \$

- 21.1 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 571 000 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2026

22. Autorisation de paiement

- 22.1 Office municipal d'habitation de Bécancour – Quote-part 2026

Objectif : Autoriser le paiement de 27 743,50 \$, représentant 50 % de la quote-part annuelle de la Ville pour l'année 2026.

23. Radiation d'arrérages de taxes

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

24. Autorisation de paiement – Décomptes progressifs

- 24.1 Décomptes progressifs numéros 3 – Entretien d'hiver des rues, trottoirs et poteaux d'incendie de la Ville

Objectif : Autoriser les paiements à André Bouvet Ltée pour les contrats suivants :

- Contrat numéro 22-51-A (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 80 264,26 \$.
- Contrat numéro 22-51-B (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 57 743,85 \$.
- Contrat numéro 22-52 (Secteur Bécancour) : Autoriser le paiement de 64 893,75 \$.
- Contrat numéro 22-53 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) : Autoriser le paiement de 95 869,57 \$.
- Contrat numéro 22-54-A (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 98 549,64 \$.
- Contrat numéro 22-54-B (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 41 421,17 \$.
- Contrat numéro 22-55 (Secteur Précieux-Sang) : Autoriser le paiement de 53 734,04 \$.
- Contrat numéro 22-56 (Secteur Sainte-Georgette) : Autoriser le paiement de 100 444,89 \$.

24.2 Décomptes progressifs numéros 2 – Entretien d'hiver de terrains municipaux et de certaines rues municipales

Objectif : Autoriser le paiement des décomptes progressifs suivants :

- Contrat numéro 22-61-A (Secteur Gentilly), autoriser le paiement de 6 271,89 \$ à madame Dany Cyrenne.
- Contrat numéro 22-62-A (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 3 015,03 \$ à Gestion immobilière PC inc.
- Contrat numéro 22-62-B (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 9 393,67 \$ à monsieur Denis Cyrenne.
- Contrat numéro 22-62-C (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 6 067,75 \$ à monsieur Denis Cyrenne.
- Contrat numéro 22-63-A (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), autoriser le paiement de 2 681,87 \$ à Station Service Ste-Angèle 96 inc.
- Contrat numéro 22-63-B (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), autoriser le paiement de 3 441,18 \$ à Station Service Ste-Angèle 96 inc.
- Contrat numéro 22-63-C (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), autoriser le paiement de 2 358,31 \$ à monsieur Christian Richard.
- Contrat numéro 22-64-A (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 4 194,19 \$ à Les Entreprises Johnny Alie inc.
- Contrat numéro 22-64-B (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 2 371,79 \$ à Les Entreprises Johnny Alie inc.
- Contrat numéro 22-65 (Secteur Précieux-Sang), autoriser le paiement de 2 085,04 \$ à monsieur Guy-Michel Tourigny.
- Contrat numéro 22-66 (Secteur Sainte-Gertrude), autoriser le paiement de 1 612,50 \$ à 9425-1667 Québec inc. (Les Entretiens Denco).
- Contrat numéro 22-67 (Secteur Sainte-Gertrude), autoriser le paiement de 1 195,58 \$ à 9425-1667 Québec inc. (Les Entretiens Denco).
- Contrat numéro 22-68 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 1 402,85 \$ à Entreprise Force C inc.
- Contrat numéro 22-69 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 1 673,65 \$ à Entreprise Force C inc.
- Contrat numéro 22-70 (Secteur Précieux-Sang), autoriser le paiement de 7 544,17 \$ à monsieur Guy-Michel Tourigny.
- Contrat numéro 25-61-B (Secteur Gentilly), autoriser le paiement de 3 104,33 \$ à la Société des amis du Moulin Michel inc.
- Contrat numéro 25-71 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 2 406,56 \$ à 9189-9849 Québec inc. (M.L. Entreprises).
- Contrat numéro 25-72 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 1 862,60 \$ à Entreprise Force C inc.
- Contrat numéro 25-73 (Secteur Gentilly), autoriser le paiement de 2 607,63 \$ à Ferme Mily S.E.N.C.

24.3 Décompte progressif numéro 3 – Déplacement d'un émissaire pluvial situé sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement de 12 331,08 \$ à André Bouvet Itée.

25. Affectation de projets spéciaux de la Direction du génie et des travaux publics, division de l'hygiène du milieu

26. Utilisation d'un système de pondération – Demandes de soumissions par appel d'offres publics et sur invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour les projets de la Direction du génie et des travaux publics et de la Direction du développement durable et planification pour l'année 2026

27. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

27.1 Fourniture et livraison de matériaux granulaires pour l'année 2026

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport Sébastien Garneau inc., pour le prix de 238 469,65 \$, taxes incluses.

27.2 Vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion Belle-Rivière inc., pour le prix de 33 072,56 \$, taxes incluses.

28. Octroi de contrat

28.1 Entretien d'hiver de terrains municipaux et de certaines rues municipales

Objectif : Entériner le contrat numéro 25-72 accordé à Entreprises Force C inc., pour le prix de 6 898,50 \$, taxes incluses.

29. Résiliation de contrat

G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

30. Demande d'aide financière

30.1 Fonds culturel de la MRC de Bécancour – Projet Ballade culturelle

31. Aides financières

31.1 Aides financières annuelles pour l'année 2026 aux organismes suivants :

Comités de loisirs

- Les Loisirs de Ste-Gertrude inc., pour un montant de 5 150 \$
- Les Loisirs St-Grégoire inc., pour un montant de 5 150 \$
- Les Loisirs de Ste-Angèle-de-Laval inc., pour un montant de 5 150 \$
- Comité Loisirs Bécancour, pour un montant de 5 150 \$
- Les Loisirs Jenlumi inc., pour un montant de 5 150 \$
- Loisirs Gentilly inc., pour un montant de 5 150 \$
- Loisirs Gentilly inc. (piscine), pour un montant de 10 300 \$

Organismes communautaires

- Maison des jeunes La Forteresse, pour un montant de 3 045,71 \$
- Maison des jeunes de Bécancour (L'Éclipse), pour un montant de 3 045,7 \$
- Maison des jeunes de Ste-Gertrude inc., pour un montant de 3 045,71 \$
- Centre du Plateau Laval, pour un montant de 5 075,84 \$
- Maison Le Tag, pour un montant de 5 075,84 \$

Organismes bénévoles

- Embellissement Bécancour, pour un montant de 7 025,63 \$
- Comité responsable de Bécancour, pour un montant de 609,76 \$

Organismes sportifs

- Regroupement des comités de baseball de Ville de Bécancour (RCBVB), pour un montant de 3 660,62 \$
- Club de soccer Saint-Grégoire inc., pour un montant de 5 167,51 \$
- Association de tennis de Bécancour, pour un montant de 2 614,14 \$

Événements (expositions et foires)

- Carnaval de Gentilly, pour un montant de 11 286,74 \$
- Potirothon, pour un montant de 1 194,80 \$
- Gentilly sous les étoiles, pour un montant de 1 722,16 \$
- Tournoi de Hockey mineur, pour un montant de 1 951,85 \$

31.2 Protocoles d'ententes – Subventions au fonctionnement 2026 avec les organismes suivants :

- Diffusions Plein Sud, pour un montant de 45 430 \$
- Société des amis du Moulin Michel inc., pour un montant de 48 130 \$
- Corporation du Vieux Moulin de St-Grégoire inc. (Société acadienne Port-Royal), pour un montant de 56 565 \$
- Patrimoine Bécancour, pour un montant de 37 935 \$
- Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly (Parc régional de la rivière Gentilly), pour un montant de 61 905 \$
- Centre d'interprétation sur la diversité biologique du Québec (Musée de la Biodiversité), pour un montant de 114 245 \$
- Regroupement du parc récréotouristique (Quai en Fête), pour un montant de 102 425 \$

32. Entente de service 2026 – Parc des gnomes

33. Plan de visibilité – Aréna Roland-Rheault

Objectif : Approuver la mise à jour du Plan de visibilité.

34. Appui au mouvement Le communautaire À boutte

H) GESTION DES TALENTS

35. Confirmation d'embauches

35.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

36. Nomination de monsieur Dany Sauvageau au poste de directeur du génie et des travaux publics

37. Modification à l'Entente déterminant les conditions salariales, avantages et bénéfices accordés aux employés cadres de la Ville pour la mise en place de mesures temporaires pour manque d'effectifs

38. Grille salariale des postes étudiants pour l'année 2026

39. Transferts de fonds

39.1 Transfert de fonds au projet 5984

39.2 Transfert de fonds au projet 5986

40. Reconduction de contrats

40.1 Assurance en cas de décès et mutilation accidentels des pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires

40.2 Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels et maladie grave des employés de la Ville

I) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

41. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

41.1 Services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique municipal pour la Ville de Bécancour

Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit TACT intelligence-conseil inc., pour le prix de 68 507,85 \$, taxes incluses.

42. Aides financières – Commandites

42.1 La Société d'attelage du Bas-Canada inc.

Objectif : Accorder une aide financière de 50 \$ pour le financement de trois événements au Complexe équestre de Bécancour.

42.2 Collège Laflèche

Objectif : Accorder une aide financière de 200 \$ pour le financement d'un souper-bénéfice organisé par les finissants du programme de Techniques de gestion hôtelière du Collège Laflèche au profit de l'organisme Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

42.3 Fédération canadienne de dek hockey

Objectif : Accorder une aide financière de 50 \$ pour la participation d'Émy-Lee Deshaies aux United World Games de dek hockey en Autriche.

43. Achat de billets par la Ville

- 43.1 Achat de 2 billets pour la participation de la Ville au 5 à 7 du hub créatif, organisé par Culture Centre-du-Québec – Coût total : 100 \$
- 43.2 Achat de 2 billets pour la participation de la Ville au souper bénéfice de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec – Coût total : 264,84 \$

J) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

44. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

- 44.1 Acquisition d'une pompe centrifuge diesel de 6 pouces sur remorque

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Trois-Rivières Location inc., pour le prix de 106 280,06 \$, taxes incluses, et autoriser un montant maximal de 500 \$ pour l'immatriculation et l'identification de la pompe.

- 44.2 Acquisition d'une nacelle articulée tractable

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Groupe Lou-Tec inc., pour le prix de 94 357,11 \$, taxes incluses, et autoriser un montant maximal de 500 \$ pour l'aménagement de la nacelle.

- 44.3 Acquisition d'un camion de voirie

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Boisvert Auto Ltée, pour le prix de 140 907,61 \$, taxes incluses, et autoriser un montant maximal de 5 000 \$ pour l'aménagement du camion.

K) SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

45. **Approbation du rapport d'activités annuel 2025 pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC de Bécancour**
46. **Entente de services de premiers répondants niveau 2 entre Santé Québec et la Ville de Bécancour**
47. **Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour 2026-2027 avec l'École nationale des pompiers**

L) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

48. **Convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – Programme d'appui aux projets de développement économique – Volet 2 : Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions – Projet d'élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) couvrant le pôle de Bécancour au sein de la Vallée de la transition énergétique (VTÉ) sur la base d'un périmètre préalablement validé**

M) TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET VILLE INTELLIGENTE

49. Octroi de contrats

- 49.1 Achat de postes informatiques pour l'année 2026

Objectif : Accorder le contrat de gré à gré à Les Consultants Androïde inc., pour le prix de 35 386,49 \$, taxes incluses.

- 49.2 Contrat d'entretien et de mise à jour des licences Workflows et de l'interface SIP2 pour l'année 2026

Objectif : Accorder le contrat de gré à gré au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour le prix de 33 804,85 \$, taxes incluses.

- 49.3 Contrat de support de la plateforme AVEVA Select pour l'année 2026

Objectif : Accorder le contrat de gré à gré à Corporation Cimsoft, pour le prix de 59 086,07 \$, taxes incluses.

49.4 Abonnement annuel – Licences Microsoft 365 Business Premium et Microsoft Defender pour Office 365

Objectif : Entériner le contrat accordé de gré à gré à Les Consultants Androide inc., pour le prix de 48 519,49 \$, taxes incluses.

50. DIVERS

51. PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

52. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d’assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d’une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s’identifier au préalable;
- s’adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s’adresse;
- poser une question sur un sujet d’intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu’une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu’une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l’auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu’à l’expiration du temps alloué pour la période de questions;
- s’adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l’utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d’un employé de la municipalité ou d’un membre du conseil municipal;
- s’abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d’opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S’il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l’adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l’ordre durant ses séances.

53. LEVÉE DE LA SÉANCE